

Conseil Municipal

Séance publique du Jeudi 23 novembre 2017

Présents

Jean Pierre Pastre - Anne Cabrié - Patrice Castillon - Eliane Galtier -- Angel Brigido - Philippe Clément – Irène Prioton – Guy Sabarthès

Absents

Pauline Berdeil donne pouvoir à Eliane Galtier
Christine Cabantous donne pouvoir à Anne Cabrié

Ordre du jour

1. Présentation d'un dossier de travaux pour l'aménagement d'un parking et d'une passerelle pour validation
2. Dossier Syndicat Mixte Aude Centre :
 - modification du périmètre
 - modification statutaire en vue de l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI par le Syndicat Mixte Aude Centre
3. Dossier Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais, Orb et Jaur :
 - modification des statuts de la Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais, Orb et Jaur : compétence GEMAPI
 - contribution au contingent incendie
 - attributions de compensations
4. Dossiers sécheresse année 2017 : demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle
5. Contrats d'assurance des risques statutaires : procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de l'Hérault (délibération à prendre)
6. Ecritures comptables à prévoir avant la fin de l'année 2017 : budget général et budget de l'eau
7. Compte-rendu de la réunion du SIAEP du Minervois
8. Questions diverses

Question 1

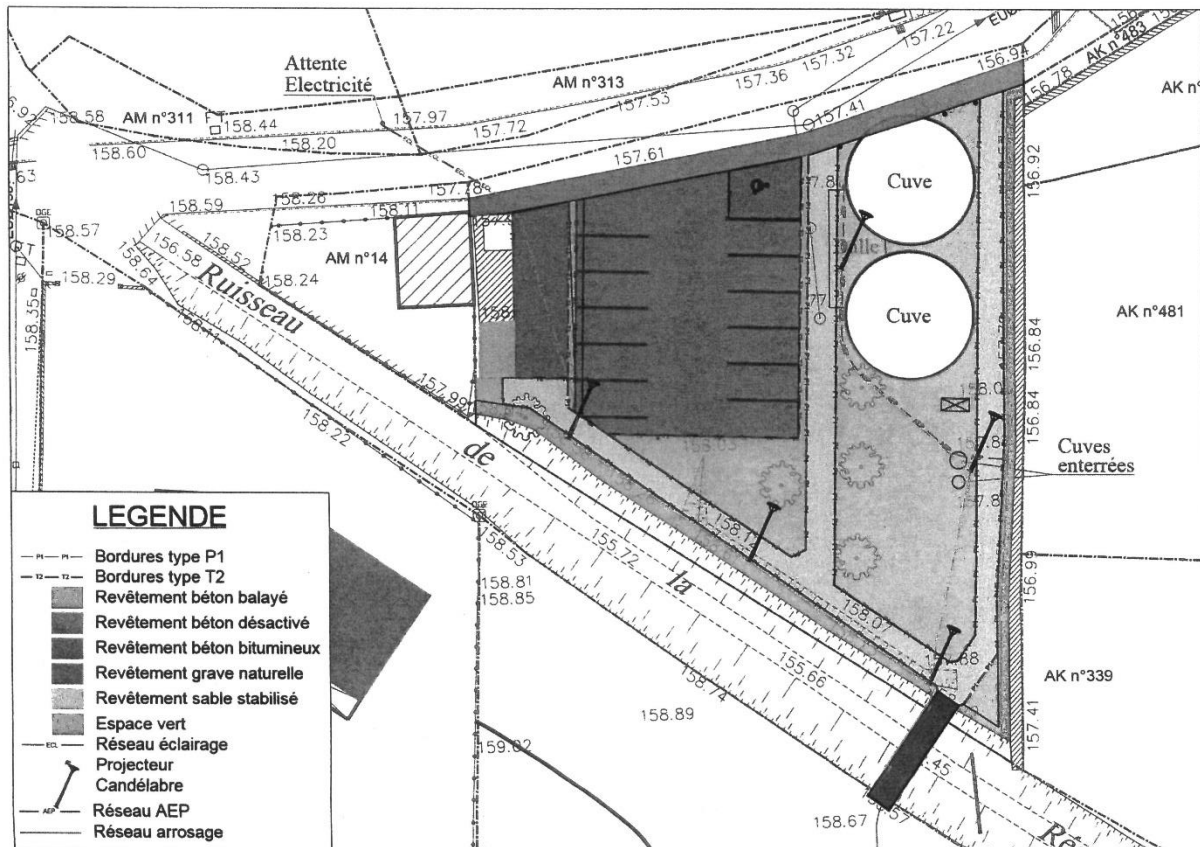
Travaux aménagement

Parking + passerelle pour terminer la Voie Douce sud du village. Etude réalisée par Bureau INDIS, Courtiade. Phase finale du dossier étude globale aménagement du village.

TTC travaux et honoraires : 105 442 €.

Décision : le conseil ajourne et propose de garder cette proposition pour fin 2018 après la viticolonne et après point et vérification des finances.

Vote à l'unanimité des participants



Question 2

Syndicat Mixte Aude Centre

- Modification du périmètre, intégration de plusieurs communes. Ce syndicat regroupe les 103 communes qui envoient l'eau dans l'Aude.
- La GEMAPI, Gestion Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Compétence qui définit l'entretien, l'aménagement des cours d'eau, défense contre les inondations, protection...
- Taxe GEMAPI, modification des statuts en vue du transfert de la compétence à la Communauté de Communes.

Vote à l'unanimité des participants

Question 3

Contingent Incendie

Transfert de charge concernant la contribution des communes au budget du SDIS à la Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais, Orb et Jaur.

Voté à l'unanimité des participants

Question 4

Communauté de Communes

Attribution de compensations de la CDC vers la commune à valider : 42 311,37 € pour 2017.

VOTE	
POUR	9
CONTRE	1
S'ABSTIENT	0

Modification statuts de la Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais, Orb et Jaur : compétence GEMAPI.

Question 5

Dossiers sécheresse 2017

Demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle pour le village, été 2017. Sept personnes ont vu apparaître des fissures sur leurs habitations.

Voté à l'unanimité des participants

Question 6

Contrats assurance risques statutaires

Le Centre de Gestion veut organiser une mise en concurrence des contrats d'assurance pour les agents.

Voté à l'unanimité des participants

Question 7

Ecritures comptables à prévoir en fin d'année :

Budget général et budget de l'eau.

Budget général

Un virement de crédit doit être fait : en section d'investissement :

- 3000 € au compte des dépenses imprévues / + 3000 € frais d'études.

En section de fonctionnement : frais divers : - 30 000 € / rémunération : + 30 000 €

Une délibération modificative en section d'investissement pour intégrer des études sur le foyer : une dépense et une recette d'un montant de 8400 € doivent être intégrées au budget.

Budget de l'eau

Un virement de crédit doit être fait : en section de fonctionnement : autres charges exceptionnelles :

- 1100 € / reversement des redevances à l'agence de l'eau : + 1100 €.

Une délibération modificative en section d'investissement pour intégrer des équipements en dépenses et recettes d'un montant de 40 359,84 € doit être prise.

Voté à l'unanimité des participants

Question 8

Compte-rendu de la réunion du SIAEP du Minervois

Syndicat de l'eau excédentaire de 800 000 €.

⇒ Prospection pour adhérer à un syndicat oriental de la Montagne Noire, ce qui éviterait de transférer les sommes et compétences à la CDC en 2020 comme obligatoirement prévu par la loi NOTRe.

Voté à l'unanimité des participants

Questions diverses

- Proposition de verser aux agents une prime de fin d'année de 400 € pour encourager chacun à porter le projet politique de la municipalité au service de la population du village.
- Changement de grade de Madame Drognon : création d'un poste d'adjoint administratif et technique de deuxième classe.
- Irène Prioton fait la demande, au nom des viticulteurs de Camplong, de pouvoir utiliser la borne d'eau de Camplong lorsque la viticolonne sera opérationnelle.
Le Maire répond que, comme prévu, tous les viticulteurs et agriculteurs devront utiliser la viticolonne, une carte leur sera distribuée à cet effet pour facturation. Il n'y aura pas d'autre lieu public de distribution d'eau potable, chacun pouvant utiliser l'eau de son habitation.
La colonne d'eau de la source route de Camplong restera en fonctionnement en autogestion.

« Séance clôturée à 23h15, l'ordre du jour étant épuisé »

Signatures des présents